

# Conditions Générales de Vente MV TRANSPORT

## ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales (ci-après les « Conditions Générales ») s'appliquent aux relations contractuelles entre la société MV Transport SAS au capital de 12 000 €, dont le siège social est établi au 472 rue de la Leysse – 73000 Chambéry, immatriculée au registre de commerce de Chambéry sous le numéro 803 671 890, ci-après dénommée « MV Transport » ou « Nous », et le voyageur acheteur d'un billet MV Transport, ci-après dénommé le « Voyageur » ou « Vous ». La société MV Transport exerce une activité de transport de voyageurs et, à ce titre, est autorisée à exercer ses activités par le biais d'une licence pour le transport de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué, par autocar et autobus portant le n° N°2019/84/0002310, par minibus portant le n° N°2019/84/0002309 délivrée par le Préfet de la région Rhône-Alpes.

MV Transport peut être amené à sous-traiter auprès de transporteurs l'exécution des services de transport pour satisfaire la demande.

## ARTICLE 2 - DEFINITIONS

Chacun des termes mentionnés ci-dessous a, dans les présentes Conditions Générales (ci-après « les Conditions générales») la signification suivante :

« **MV Transport** » : désigne la société MV Transport, SAS au capital de 12 000€, immatriculée au registre national du commerce et des sociétés sous le numéro 803 671 890 et inscrite à ce titre au greffe du tribunal de commerce de CHAMBERY, dont le siège social est 472, rue de la Leysse - 73000 Chambéry.

« **Transporteur** » : désigne la société de transport de voyageurs proposant des liaisons en autocar, autobus ou minibus entre des gares routières, des aéroports et stations de sports d'hiver.

« **Client** » : désigne une personne physique. Le Client déclare avoir la capacité de conclure les Conditions Générales c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être ni sous tutelle ni sous curatelle.

« **Billet** » : désigne le titre de transport, nominatif et modifiable sous conditions émis par MV Transport au nom du Voyageur.

« **Commande** » : désigne toute réservation de prestations effectuée et validée par le Voyageur sur le Site Internet internet MV Transport, par téléphone ou par courriel.

« **Contrat de transport** » : désigne le contrat formé entre MV Transport et le Voyageur par lequel MV Transport s'oblige à transporter le Voyageur à partir du point de départ jusqu'à la destination choisie.

« **Force majeure** » : désigne les circonstances imprévisibles et irrésistibles telles que définies par la doctrine et la jurisprudence en vigueur.

« **Voyageur** » : désigne la personne dont les données personnelles sont mentionnées sur le Billet.

## ARTICLE 3 – APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES

**3.1** Les présentes Conditions Générales s'appliquent aux prestations MV Transport disponibles à partir du site Internet MV Transport, des sites Internet partenaires ou par téléphone.

**3.2** La finalisation de toute Commande avec MV Transport est conditionnée à l'acceptation des présentes Conditions Générales, à la communication des coordonnées personnelles du/des Voyageur/s, à la communication de vos coordonnées bancaires et à la confirmation du complet paiement des prestations. L'acceptation en ligne des présentes Conditions Générales est matérialisée par un processus obligatoire de case à cocher. L'acceptation par téléphone des présentes Conditions Générales s'effectue verbalement.

**3.3** Les Conditions Générales pouvant faire l'objet de modifications, les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de passation de la Commande.

**3.4** Les Conditions Générales expriment l'intégralité des obligations des parties. Aucune autre Condition Générale ou spécifique ne pourra s'intégrer aux Conditions Générales sauf accord exprès d'MV Transport.

**3.5** Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes serait considérée comme nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition serait considérée comme étant non écrite, toutes les autres dispositions des Conditions Générales conservant force obligatoire entre les Parties.

## ARTICLE 4 - CONCLUSION DU CONTRAT RELATIF A L'ACHAT DES BILLETS ET/OU DES PRESTATIONS

### 4.1 Conditions pour effectuer une Commande

- Vous déclarez être âgé(e) d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique ou être titulaire d'une autorisation parentale permettant d'effectuer une Commande. Vous êtes responsable financièrement de toute Commande faite, tant en votre nom que pour le compte de tiers, y compris des mineurs.
- Le présent contrat sera conclu en langue française.
- Vous garantissez la véracité et l'exactitude des informations fournies par Vous-même ou tout autre tiers utilisant vos données, sauf si vous rapportez la preuve que les informations fournies par le tiers sont le résultat d'une fraude non due à Votre faute ou à Votre négligence.
- Tout acte qui contreviendrait à ces principes pourra entraîner le refus par MV Transport de finaliser la Commande ou de Vous fournir les prestations.
- Lorsque Vous effectuez une Commande de Billets pour le compte d'autres Voyageurs, Vous devez Vous assurer que ces derniers respectent les Conditions Générales d'MV Transport. Toute utilisation de Billet vaut acceptation des Conditions Générales par le Voyageur.
- L'ensemble des informations relatives à votre Commande figure dans votre courriel de confirmation.

### 4.2 Informations à fournir

Vous devez préciser lors de votre commande les éléments suivants :

- Vos noms, adresse postale, courriel, téléphone fixe, téléphone portable (surtout pour Vous joindre en cas de besoin lors de votre transfert).
- Heures de départ et d'arrivée de votre vol. Numéro de vol.
- Besoin de sièges enfants ou rehausseurs. Age des enfants.
- Quantité de skis ou Snowboards à transporter.
- Adresse de destination.
- Type de transfert souhaité. Privé ou partagé.

### 4.3 Paiement de votre Billet

Le paiement des prestations de transport s'effectue par carte bancaire ou virement.

Les cartes de paiement acceptées sont celles émises par les réseaux Carte Bleue, Eurocard, Mastercard et Visa. Ces paiements s'effectuent par l'intermédiaire d'un système sécurisé SSL.

En outre, si le paiement devait présenter une irrégularité, être incomplet ou s'il ne devait pas être effectué pour une quelconque raison qui Vous serait imputable, la Commande serait immédiatement annulée, les frais éventuels en découlant restant à votre charge.

#### **4.4 Confirmation de votre commande**

Après paiement de votre Commande, une confirmation Vous est adressée automatiquement par courrier électronique reprenant les détails de celle-ci.

**4.5** MV Transport décline toute responsabilité en cas de non-réception de ce courrier électronique qui ne serait pas due à un manquement à ses obligations (cas de force majeure, erreur dans l'adresse de courrier électronique transmise à MV Transport par le Voyageur, mauvais paramétrage de votre boîte de réception de courriers électroniques, etc.).

**4.6** Il est donc de votre responsabilité de Vous assurer que les informations personnelles du Voyageurs (identité, adresse électronique, âge, etc) communiquées lors de la commande sont correctes et d'imprimer son/ses Billet/s conformément aux instructions fournies par MV Transport.

MV Transport décline toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours d'impression du Billet dans la mesure où elles n'ont pas été provoquées par MV Transport ou par suite de négligence de cette dernière.

#### **ARTICLE 5 - TITRES DE TRANSPORT**

**5.1** Le Billet MV Transport est le document qui formalise le Contrat de transport entre le Voyageur et MV Transport. Ce titre est nominatif et ne peut être cédé. Il doit être obligatoirement présenté à notre personnel avant l'embarquement. Le Voyageur devra fournir un justificatif d'identité avant embarquement (carte d'identité, passeport, titre de séjour, livret de famille autorisé pour les enfants) aux fins de permettre au personnel d'embarquement de vérifier la conformité des informations figurant sur le Billet.

**5.2** Tout Billet perdu ou volé ne sera pas remboursé. En pareil cas, Vous pouvez réimprimer votre Billet à partir du Site Internet MV Transport ou de votre e-mail de confirmation.

#### **ARTICLE 6 - TARIFS**

**6.1** Les tarifs des titres de transport MV Transport sont affichés toutes taxes et frais compris.

**6.2** Le prix inclut le transport d'un Bagage placé en soute. Le transport d'un second Bagage en soute est possible, dans la limite des places disponibles.

**6.3** En outre, certaines taxes ou frais supplémentaires (taxe touristique, taxe de séjour, frais de visa et/ou carte de tourisme ...) peuvent être imposées à votre charge par les autorités de certains Etats. Ces taxes et frais supplémentaires ne sont pas compris dans le prix des Prestations

#### **ARTICLE 7 – DELAIS DE RETRACTATION**

**7.1** Conformément à l'article L121-20-04 du Code de la consommation, le délai de rétractation de sept jours n'est pas applicable aux commandes passées en application des présentes Conditions.

**7.2** La commande du Client est ferme, définitive et irrévocable, après paiement du prix par le Client.

#### **ARTICLE 8 – MODIFICATION, ANNULATION ET REMBOURSEMENT**

**8.1** Les titres de transport à tarif standard sont modifiables jusque 15 jours avant la date de départ.

**8.2** Les titres de transport à tarif promotionnel sont soumis aux conditions de modification détaillées sur le site Internet internet d'MV France pendant toute la durée de l'offre.

**8.3** Le Client pourra annuler sa réservation, et demander le remboursement des sommes versées en contrepartie du ou des Titres de transport achetés en fonction des conditions générales de vente suivantes :

- A plus de 15 jours calendaires avant le départ : Remboursement intégral
- De 8 à 14 jours calendaires avant le départ : Remboursement : 50% du / des Billets(s)
- À 7 jours calendaires avant le départ : Billet(s) non remboursable(s)

**8.4** Toute annulation d'un titre de transport aller-retour concerne à la fois l'aller et le retour. L'annulation partielle du trajet aller ou du trajet retour n'est pas possible.

**8.5** Tout titre de transport partiellement utilisé n'est pas remboursable. Pour un billet aller-retour, le retour n'est plus remboursable à compter de la date du trajet aller.

**8.6** Titre de transport perdu, volé ou endommagé. Tout titre de transport détruit, perdu, volé ou endommagé n'est pas remboursable ; un nouveau titre de transport doit impérativement être racheté pour pouvoir voyager. Si le titre de transport a été émis sous forme d'un e-ticket, ce dernier peut être réimprimé par vos soins.

**8.7** Il est précisé que les frais de service, frais d'embarquement et souscription d'assurance ne sont pas remboursables.

**8.8** Toute demande de remboursement effectuée à la suite d'une annulation de titre de transport doit nous être confirmée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse : MV Transport – 472, rue de la Leysses –73000 Chambéry, à l'attention du service après-vente, dans un délai maximum de 45 jours à compter de la date du trajet.

#### **ARTICLE 9 – REFUS D'EMBARQUEMENT**

**9.1** Il est vivement conseillé de vous présenter au lieu d'embarquement indiqué au moins 30 minutes avant l'horaire de départ figurant sur le Billet et en toute circonstance, au moins 10 minutes avant l'horaire de départ.

**9.2** Lorsque les Voyageurs ne respectent pas leurs obligations découlant des présentes Conditions Générales, MV Transport se réserve le droit de leur refuser l'embarquement, notamment lorsqu'ils ne sont pas en possession d'un Billet et/ou d'une pièce d'identité valable, ou lorsqu'ils ne se sont pas présentés à la station d'embarquement dans les délais impartis avant l'heure de départ. Dans ces circonstances, MV Transport n'est en aucun cas tenu au remboursement total ou partiel du Billet ou à une quelconque forme de dédommagement.

**9.3** Tout manquement aux dispositions contractuelles des présentes CGV, ainsi qu'aux dispositions d'ordre public en vigueur peut entraîner le refus à l'embarquement ou le débarquement du passager au cours du voyage. MV Transport peut refuser de transporter un Passager ou ses bagages s'il y a des raisons de croire que le transport du Passager ou de ses bagages pourrait mettre en danger ou influer sur la sécurité, la santé ou le confort des autres passagers, et notamment : (a) si l'état physique ou mental du Passager, y compris un état causé par la consommation d'alcool ou la prise de drogues ou de médicaments, présente un risque ou un danger pour le Passager concerné, les autres passagers, le personnel de conduite ou des biens ; (b) si le passager refuse de se soumettre aux instructions ou se comporte de manière menaçante, abusive, insultante ou indisciplinée à l'égard d'un membre de notre personnel d'embarquement ou du personnel de conduite ; (c) le Passager présente un titre de transport endommagé ou qui a été déclaré comme document perdu ou volé ou le Passager ne peut pas prouver qu'il est la personne mentionnée sur le titre de transport ; (d) le passager ne respecte pas les instructions d'MV Transport en matière de sécurité. MV Transport ne saurait en aucun cas et d'aucune façon être redevable envers tout voyageur du remboursement total ou partiel de son titre de transport ou d'une indemnité quelconque.

#### **ARTICLE 10 – FORMALITES ADMINISTRATIVES**

**10.1** L'accomplissement et les frais résultant des éventuelles formalités de police, de douane et de santé exigées pour votre voyage, telles que la détention d'un passeport, d'une carte nationale d'identité, d'une carte de séjour, d'un visa, certificat médical, etc., Vous incombent ainsi qu'aux éventuels tiers Voyageurs.

**10.2** Pour les ressortissants des pays étrangers à l'EEE, il leur est vivement conseillé de se renseigner, préalablement à l'achat du Billet, auprès des autorités compétentes de leur pays d'origine ainsi que du/des pays de destination ou de transit.

**10.3** Si du fait du non-respect de ces formalités, tout Voyageur se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ à la date indiquée ou de franchir une frontière durant le parcours, MV Transport décline toute responsabilité à ce titre.

## **ARTICLE 11 – OBLIGATIONS DU TRANSPORTEUR**

**11.1** MV Transport met en œuvre les moyens adéquats pour assurer la sécurité des voyageurs. Dans ce cadre, le conducteur du véhicule prend les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des Voyageurs et donne, en cas de besoin, des instructions aux Voyageurs, qui sont tenus de les respecter. Des arrêts sont laissés à l'initiative du transporteur ou du conducteur pour répondre aux obligations de sécurité et de respect de la réglementation sociale relative aux temps de conduite et de repos des conducteurs, ou à toute autre nécessité.

**11.2** Le transport de marchandises dangereuses ou illicites est interdit dans les véhicules MV Transport à bord ou en soute, tels que notamment :

- les stupéfiants;
- les armes;
- les combustibles;
- les batteries avec électrolyte;
- les feux d'artifices, pétards, feux de Bengale, fusées de détresse, pistolets factices, allume-feux, gaz lacrymogènes;
- les réchauds de camping, bouteilles de gaz, bouteilles de plongée à oxygène;

## **ARTICLE 12 - OBLIGATIONS DU VOYAGEUR**

**12.1** Durant le parcours, Vous devez respecter les règles suivantes :

- Interdiction de parler au conducteur pendant qu'il conduit ;
- Obligation d'attacher sa ceinture de sécurité ;
- Ne pas circuler dans l'allée centrale pendant le trajet ;
- Respecter toutes les consignes de sécurité transmises par le conducteur ou le système d'information voyageurs ;
- Interdiction de se restaurer à bord ;
- Interdiction de fumer et/ou de consommer de l'alcool et ou consommer des stupéfiants ;
- Obligation de respect de la propreté des lieux et du matériel ;
- Obligation de s'installer à la place indiquée par le conducteur ;
- Obligation de descendre de l'autocar par la porte arrière du bus ;
- Obligation de descendre de l'autocar pendant les pauses lorsque le Conducteur le demande ou toute autorité de police ou de douane le demande ;
- Au cas où le Conducteur autoriserait les Voyageurs à rester dans l'autocar, le minibus durant les pauses, ceux-ci doivent s'abstenir de déranger le Conducteur durant sa pause ;
- Interdiction de sortir des bagages de la soute pendant le trajet, sauf cas dûment justifié (ex : obligation médicale) ;
- Obligation de se conduire calmement et silencieusement ;
- Obligation de maintenir votre téléphone portable en mode « silencieux » pendant tout le Parcours ;
- Obligation de ne pas utiliser d'appareil bruyant ou sonore (sauf si vous utilisez un casque) ;
- Concernant les voyageurs accompagnés de mineurs, ceux-ci devront les garder sous leur responsabilité et exercer une surveillance particulière de façon à assurer en permanence le respect des règles de sécurité à bord.

**12.2** Si des dégâts étaient causés au véhicule en cas de non respect de ces clauses, des frais de remise en état seront facturés au Voyageur concerné (forfait de 100€). En cas de refus par le Voyageur, le transporteur annulera les éventuels futurs transferts de ce client sans aucun remboursement.

## **ARTICLE 13 – BAGAGES**

**13.1** Les bagages devront impérativement comporter une étiquette avec le nom du propriétaire et l'adresse de destination.

**13.2** Les Voyageurs sont informés du fait que les bagages sont limités à un bagage à mains, un bagage en soute (sac ou valise) et une paire de ski ou snowboard. Le client devra nous informer de la présence de skis ou snowboards lors de sa réservation et au minimum 15 jours avant le départ.

**13.3** MV Transport n'est pas responsable de la garde des bagages à mains des Voyageurs, ces effets restant en permanence sous leur surveillance pendant tout le parcours. Il est de la responsabilité du Voyageur de s'assurer que tout ses objets de valeur (téléphones, bijoux, appareils électroniques, argent, papier d'identité, médicaments...) soient transportés dans son bagage à main.

**13.4** Les Voyageurs ont la responsabilité de leurs bagages lors des correspondances éventuelles.

**13.5** L'ensemble des bagages en soute doit être convenablement emballé dans des valises, sacs ou autres récipients adaptés qui résistent à une manutention normale. Des objets fragiles doivent être, en fonction, spécialement emballés.

**13.6** Pour des raisons de sécurité, le voyageur autorise à ce qu'il soit procédé à une inspection des bagages par le personnel MV Transport. En cas de refus, MV Transport a le droit de refuser le transport du bagage.

**13.7** En cas de perte ou d'avarie de bagages placés en soute, l'indemnité que devra verser MV Transport pour tout dommage justifié dont elle sera tenue pour responsable, est limitée à la somme de 500 € (sauf autre déclaration préalable de valeur) par bagage placé en soute, sauf faute lourde.

Les Voyageurs devront justifier de la valeur des objets endommagés (factures, reçus).

**13.8** MV Transport, se réserve le droit de refuser les bagages dont le poids, les dimensions ou la nature ne respectent pas les conditions prévues dans les présentes Conditions Générales, ainsi que ceux qu'il estime préjudiciable à la sécurité du transport.

## **ARTICLE 14 – ANIMAUX**

Les chiens-guides des voyageurs non-voyants sont les seuls animaux admis à bord. Dans le cadre de voyages internationaux, Vous êtes informé que le transport de chiens-guides peut-être soumis au respect de formalités préalables obligatoires qu'il vous appartient de vérifier et de respecter.

## **ARTICLE 15 – MINEURS**

**15.1** Les mineurs de moins de 16 ans non accompagnés de la personne détentrice de l'autorité parentale ou d'un adulte dûment autorisé ne sont pas acceptés à bord de nos véhicules. Les mineurs entre 16 et 18 ans non accompagnés de la personne détentrice de l'autorité parentale ne sont acceptés à bord de nos véhicules que s'ils sont en possession des documents nécessaires pour le franchissement des frontières (carte d'identité ou passeport et visa si nécessaire).

**15.2** Des sièges enfants et rehausseurs seront mis à disposition gratuitement. Vous devez nous signaler ces besoins spécifiques lors de votre réservation et au plus tard 15 jours avant votre transfert.

## **ARTICLE 16 – RETARDS DU TRANSPORTEUR**

**16.1** Les horaires de départ et d'arrivée indiqués sur le site Internet et les titres de transport sont exprimés en heures locales. MV Transport s'engage dans la mesure du possible à respecter ces horaires. Cependant des modifications d'horaires peuvent intervenir en cours d'année pour diverses causes (trafic routier, panne, accident, grèves, conditions météorologiques, etc.). A ce titre, MV Transport fera son possible pour Vous prévenir dans les meilleurs délais en Vous envoyant un courrier électronique sur l'adresse e-mail et les coordonnées communiquées au cours de la commande. MV Transport ne saurait cependant être tenu pour responsable si Vous avez refusé de communiquer vos coordonnées ou si Vous avez fourni des coordonnées incomplètes ou erronées à MV Transport et que Vous n'avez pas reçu les informations liées à la modification du voyage.

**16.2** En cas de retard dû à un cas de force majeure, MV Transport, ne sera pas responsable des préjudices causés au voyageur et ne sera pas redevable du remboursement total ou partiel du Billet ou d'un dédommagement quelconque.

#### **ARTICLE 17 – FORCE MAJEURE**

**17.1** En cas de modifications, retards importants ou annulations dus à un cas de force majeure, MV Transport ne pourra aucunement être tenu responsable des préjudices causés au Passager et ne lui sera dès lors en aucun cas et d'aucune façon redevable du remboursement total ou partiel du titre de transport ou d'une indemnité quelconque.

**17.2** Sont considérées comme circonstances de force majeure : guerre ou menace de guerre, accident(s) occasionnant des retards, intempéries, incendie ou accident à un point d'arrêt, véhicule contrôlé ou arrêté par les autorités de police ou de douane, décès ou accident sur la route, vandalisme et terrorisme, ralentissement dans le trafic routier, panne du véhicule, crevaison, mouvement de grève, perturbations, troubles, émeutes, problème(s) causé(s) par un voyageur, interdiction de circulation donnée aux véhicules, ou toute circonstance risquant de mettre en danger la sécurité des passagers.

**17.3** Dans tous les cas, MV Transport fera tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la durée et les effets du cas fortuit, de la force majeure ou de la cause extérieure.

#### **ARTICLE 18 – RESPONSABILITE DU TRANSPORTEUR**

**18.1** MV Transport s'engage à mettre en œuvre toutes ses compétences pour apporter satisfaction aux Voyageurs durant leur trajet. MV Transport, en sa qualité de transporteur, répond notamment des dommages corporels et matériels subis par le Voyageur causés du fait de l'exploitation de ses services de transport routier. Les règles de responsabilités ci-dessus citées s'appliquent selon les conditions posées par le droit commun du contrat de transport.

**18.2** Par conséquent, Nous ne saurions en aucun cas voir notre responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie du contrat de transport, qui serait imputable soit à votre fait, au fait du Voyageur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation, soit à un cas de Force majeure.

#### **ARTICLE 19 – ANNULATION DU FAIT DU TRANSPORTEUR**

**19.1** Dans le cas où un transport par autocar/minibus devait être annulé ou si le départ devait être retardé de plus de 120 minutes, MV Transport fera tout son possible pour Vous en informer dans les meilleurs délais par l'envoi d'un courriel à l'adresse électronique que Vous aurez enregistrée lors de votre Commande.

**19.2** Si cette annulation ou ce retard est imputable à MV Transport en sa qualité de transporteur, Nous pourrions vous proposer le choix entre le réacheminement vers la destination prévue sur un autocar/minibus partant à une date et/ou heure différente sans coûts supplémentaires et dans les meilleurs délais et conditions comparables ou le remboursement du prix du Billet et, s'il y a lieu un service de transport de retour gratuit, en autobus, autocar ou minibus dans les meilleurs délais jusqu'au point initial prévu par le contrat de transport. Dans ce cas, Vous perdrez tout droit à compensation ou remboursement au titre du présent article.

**19.3** En l'absence d'une telle proposition, ou en l'absence et/ou refus de réponse de votre part à une telle proposition, dans un délai de trois jours à compter de sa réception, un Bon d'achat sera émis en votre faveur, d'un montant identique à celui que Vous avez payé pour l'achat de votre Billet annulé et des éventuels services annexes attaché à ce Billet. Ce bon d'achat vous sera envoyé par courrier électronique à l'adresse que vous aurez enregistrée lors de votre Commande.

**19.4** Vous pouvez aussi contacter le service après-vente pour demander l'annulation du Bon d'achat, au profit d'un remboursement du prix exact du Billet concerné. Le prix sera recrédité sur la carte bancaire utilisée pour payer le Billet annulé. Aucun remboursement ne sera possible si le Bon d'achat délivré à la suite de l'annulation a été utilisé, en tout ou en partie.

**19.5** En cas de modifications, retards importants ou annulations dus à un cas de force majeure, MV transport ne pourra aucunement être tenu responsable des préjudices causés au Voyageur et ne lui saura dès lors en aucun cas et d'aucune façon redevable du remboursement total ou partiel du Billet ou d'une indemnité quelconque.

#### **ARTICLE 20 – RETARD OU ANNULATION DE VOL**

**20.1** Le Voyageur devra nous tenir informé en cas de changement d'horaires 48 heures avant son départ ou au plus tard le jour d'avant par courriel (contact@mvtransport.fr).

**20.2** Si le vol devait avoir plus de 60 minutes de retard et que le chauffeur ne puisse attendre, le voyageur sera alors placé sur le prochain transfert disponible.

**20.3** Si le vol à plus de 3 heures de retard, le transfert sera considéré comme annulé et la réalisation du transfert ne sera pas garantie.

**20.4** Dans le cas où le transfert ne puisse être effectué le jour prévu, celui-ci sera annulé et un nouveau transfert devra être réservé, sans que le transfert précédent ne soit remboursé.

#### **ARTICLE 21 – TRANSFERT PARTAGE**

Dans le cas d'une réservation de transfert partagé, les clients auront à attendre jusqu'une heure à l'aéroport, après leur arrivée, pour d'autres clients. Lors du jour de retour, le départ de station pourra aussi être avancé d'une heure si d'autres clients sont à récupérer.

#### **ARTICLE 22 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les éléments accessibles sur le site Internet MV Transport, notamment son interface, les marques, textes, images, photographies, cartes, sons et vidéographies sont protégées par des droits de propriété intellectuelle. La reproduction ou la représentation de tout ou partie d'un de ces éléments est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable au titulaire du droit.

#### **ARTICLE 23 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Loi informatique et libertés. Les informations que vous nous communiquez lors de l'achat du titre de transport permettent à MV Transport, ainsi qu'à ses partenaires, de traiter et d'exécuter les commandes effectuées, et, le cas échéant, de gérer le fonctionnement du compte client et votre abonnement à notre lettre d'information. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au siège de la société MV Transport.

#### **ARTICLE 24 – ASSURANCES**

Aucune assurance n'est comprise dans le prix du titre de transport. Dès lors, il Vous est recommandé de souscrire un contrat d'assurance voyage couvrant les risques de certains cas d'annulation, assistance et frais de rapatriement en cas d'accident ou maladie ou en cas de perte, vol ou dommage aux bagages. MV Transport a souscrit une assurance pour les dommages résultant de son activité professionnelle.

#### **ARTICLE 25 – RECLAMATIONS**

Pour toute demande relative au suivi de sa commande, le Voyageur pourra contacter le Service Clients par courriel (contact@mvtransport.fr) ou par téléphone (04 79 65 08 25). Toute réclamation doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : MV Transport, 472 rue de la Laysse - 73000 Chambéry. La réclamation doit être adressée dans un délai de 45 jours à compter de la date de la défaillance et doit être accompagnée d'une copie de la confirmation de la commande concernée, à défaut de quoi elle ne sera pas traitée.

#### **ARTICLE 26 - DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS**

Les présentes conditions générales et plus généralement le contrat de transport conclu avec MV Transport sont soumis au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des tribunaux français.